

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUGEAT

Membres	15
Présents	15
Représentés	00
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six, le trente avril,
Le Conseil Municipal de la commune de BUGEAT dûment
convoqué, s'est réuni à la mairie à vingt heures, sous la
présidence de Monsieur le Maire : Jean-Yves URBAIN
Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 avril 2026
PRESENTS : URBAIN Jean-Yves, GIOUX Sylvain, CASSAN
Stéphanie, VAN ROEKEGHEM Frédéric, MEUNIER Colette,
GUILLAUME Jean-Claude, RAINART Gérard, PRUDHOMME
Stéphane, BARNABAS Sébastien, DEMPSEY Anne,
FONTAINE Virginie, MOURIERAS Julien, PEYRAT Carine,
NONY Elise, TAGUET Laetitia,
REPRESENTES :
ABSENT :
EXCUSES :
SECRETAIRE DE SEANCE : VAN ROEKEGHEM Frédéric

DELIBERATION N° 2026-31 EN DATE DU 30 AVRIL 2026 PORTANT SUR : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des divers chapitres et articles du budget principal 2026 de la commune proposés par le Maire, l'a approuvé et l'a voté à l'unanimité.

Il autorise son Maire, en application de l'instruction comptable et budget M57, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,50 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), est annexée à la présente délibération une note de présentation brève et synthétique.

Fait à BUGEAT, le 04 mai 2026

Le Maire,
Jean-Yves URBAIN

Le Secrétaire,
Frédéric VAN ROEKEGHEM

Le Maire,



-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de LIMOGES- 2 Cours Bugeaud-CS 40410- 87000 LIMOGES CEDEX ou par l'application Télérecours citoyens accessible depuis le site: www.telerecours.fr.